

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31/05/2021**

**1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Déclaration d'intention d'aliéner – Décisions de ne pas préempter

Biens	Type	Adresse	Vendeur	Acheteur	Montant
AB 45	Maison	6 route du Mal Pommier Chisséria	M.& Mme DURAFFOURG Robert	GENOD Caluire et Cuire	105 500 €
G 613 G 614 G 616	Maison	8 rue du Loyriat	NARBOUX Nadège	M.& Mme MARCHAL Nicolas Vendée	115 000 €
G 198	Maison	1 rue Porte Dessus	M.& Mme PETIT-PIERRE Roger	SCI du LOUVAREL	35 000 €
AB 255	Maison	4 rue Fontaine du Fossard Chisséria	Consorts PERDREAU	M.& Mme DURAFFOURG Robert	35 000 €

Vaccination : L'objectif de vaccination de la population la plus âgée et la moins mobile étant atteint, il a été décidé de ne pas poursuivre le centre de vaccination au-delà des 2<sup>èmes</sup> injections des 16 et 23 juin.

Communication : Dans le but de protéger l'environnement et d'économiser des moyens, il a été décidé de pratiquer la fauche tardive et d'installer des panneaux d'information sur 6 lieux de la commune.

Manifestations : Décision de ne pas donner suite à la demande de Genergym pour l'organisation de la fête de la musique le 19 juin en raison des directives de l'Etat encore floues concernant l'organisation d'une telle manifestation.

**2. ADMINISTRATION GENERALE**

**Proposition de mise en place d'une agence postale**

L'agence postale qui sera installée dans les futurs locaux intercommunaux, place des remparts pour être mutualisée avec l'espace France Service labellisée, sera totalement gérée par la Communauté de Communes à compter de fin 2022, début 2023 selon les conditions suivantes accordées et confirmées par la Poste, représenté par monsieur GERARDOT :

- Une convention entre la Poste et la mairie de 9 ans renouvelable une fois par tacite reconduction (seule la mairie peut arrêter cette convention), soit la garantie d'une présence postale dans la commune de 18 ans
- Une rémunération mensuelle de 1178€/mois en 2021, réévaluée tous les ans en fonction de l'indice des prix.
- Une aide aux travaux d'aménagement pouvant atteindre 20000 € voire 30000€ si l'APC intègre une maison France Services et plus une prime d'installation de 3534 €.
- La mise à disposition du mobilier, des outils informatiques (ordinateurs, écrans, imprimantes), d'un coffre-fort et de son SAV.
- La mise à disposition d'un îlot numérique en libre-service (valeur 6000 €) entretenu par la Poste avec un mobilier spécial, un ordinateur, une imprimante scanner avec accès direct aux opérateurs nationaux (pôle emploi, MSA, CPAM, CARSAT, CAF, DDFIP, Préfecture, GRDF, Ministère de la Justice et de l'intérieur)
- Une formation sur place faite par des agents de la Poste
- La possibilité de retraits et versements sur des comptes (ccp et livrets) à hauteur de 500 €/période de 7 jours (1000€ si compte joint)
- 100% des opérations courrier/colis et 95% des opérations financières qui peuvent être faites dans une APC.

Jusqu'à l'ouverture de l'agence postale intercommunale, le bureau de poste d'Arinthod restera ouvert avec un agent de la Poste.

### **Proposition de règlement pour utilisation alambics communaux**

Le conseil municipal adopte le règlement proposé applicable aux trois alambics de la commune.

### **Proposition carte avantage jeunes**

La municipalité décide de reconduire l'opération comme l'an dernier consistant à offrir à chaque jeune de la commune de moins de 30 ans la carte avantages jeunes d'un coût unitaire de 7 €.

### **Destination de la salle de convivialité place des remparts**

Les travaux de création des 7 logements seniors par la Maison pour Tous et la salle de convivialité communale, place des remparts devant être réceptionnés le 28 juin prochain, le conseil municipal réfléchit à la destination à donner à cette salle pour un fonctionnement optimal et adapté avec des logements seniors.

### **3. ELECTIONS**

#### **Organisation bureau de vote**

Au vu des dispositions sanitaires à mettre en oeuvre, le bureau de vote des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 sera établi à la salle polyvalente.

Chaque conseiller reçoit la liste des permanences.

### **4. FINANCES**

#### **Financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »**

Au titre de ce programme, et pour aider les Élus des Communes et leurs Intercommunalités, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure dans les fonctions essentielles de centralité, à concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, trois actions sont prévues par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) :

- Un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75% d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- Des outils et expertises sectorielles dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- Un accès à un réseau professionnel étendu au travers de la création du « Club petites villes de demain » ;

Aussi, afin de mettre en oeuvre ce programme, le conseil municipal :  
-sollicite par le biais de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté, le financement à hauteur de 75% pour le poste de chef de projet auprès des deux partenaires : l'ANCT et la Banque des Territoires

-décide que le coût du poste de chef de projet restant à charge des collectivités sera à répartir entre elles selon le tableau ci-après :

<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Recettes</b>				
	Montant du financement ANCT/Banque des territoires à hauteur de 75% (max 40 000€)		Montant du reste à charge pour les collectivités à hauteur de 25%		
Salaire Brut chargé du chef de projet sur 12mois	ANCT 50%	Banque des territoires 25%	Terre d'Émeraude Communauté	Commune d'Arinthod	Commune de Moirans-en-Montagne
			<b>34%</b>	<b>33%</b>	<b>33%</b>
<b>45 191,88 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>5 165,24 €</b>	<b>5 013,32 €</b>	<b>5 013,32 €</b>

### **Subventions aux associations**

Le conseil municipal approuve le versement des subventions aux associations qui ont adressées une demande ce début d'année 2021.

## **5. PATRIMOINE**

### **Proposition d'acquisition de terrains lieu-dit « en Brenay » et « Au Montieux »**

Suite à la proposition de Monsieur MATHON Gérard pour la vente à la commune de deux parcelles lui appartenant :

- parcelle H 89 « En Brenay » de 4850 m<sup>2</sup>
- parcelle ZK 86 « Au Montieux » de 15460 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, sur le principe, est favorable pour ces acquisitions.

Une proposition financière sera transmise à Monsieur MATHON Gérard dès réception de l'expertise des parcelles par l'agent ONF.

### **Projet d'acquisition jardins de la Combe**

Le conseil municipal est favorable sur le principe d'acquérir plusieurs jardins à la Combe jouxtant le sentier de la P'tite Boucle pour valoriser le site.

## **6. PERSONNEL**

Suite à la demande de mise en disponibilité de Stéphane DEPRES, le conseil municipal, pour remplacement de cet agent, crée un emploi permanent à temps complet en contrat à durée déterminée au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Pour occuper cet emploi, Monsieur le Maire, à l'issue des entretiens, retient la candidature de monsieur Maxime DARCO.

## **7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### Recherche de local

Suite à sa demande, des locaux seront proposés à la location à Mme Aurélie TISSOT, pour l'installation de son activité de massage bien-être à Arinthod.

### Projet Braille

Monsieur Stéphane RUFF proposera prochainement sa production d'ail noir et de bière à emporter ou à consommer sur place dans les locaux 16 rue Croix de Fer.

### Lotissement de Magnin

La parcelle cadastrée ZH 471 de 924 m<sup>2</sup> a été retenue au lotissement par Monsieur et Madame Jean-Pierre GABRIEL, actuellement domicilié 4 rue Porte Dessus.

### Manifestations

- Dimanche 20 juin à 17h**: audition autour de l'orgue par les élèves des conservatoires du Haut-Bugey et de Lons-Le-Saunier
- Vendredi 16 Juillet** : Pique-nique musical à la Pierre Enon / concert de Elina Jones & The Fireflies
- Samedi 4 septembre** : rassemblement de 500 à 600 motos place de la poste pour la 6<sup>ème</sup> édition Mille et Un Virage du Jura
- Dimanche 5 septembre** : Gentleman d'Arinthod
- Dimanche 12 septembre à 16h** : concert avec Christian BACHELEY pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'inauguration de l'orgue
- Samedi 18 et dimanche 19 septembre** : Journée du patrimoine
- Dimanche 19 septembre** : fête de la paroisse

-